

CONCEVOIR LA VOIRIE DURABLEMENT

Traditionnellement définie comme une infrastructure permettant une bonne organisation de l'activité routière, la voirie est devenue au fil des années un enjeu du développement durable. La réappropriation de l'espace public par les piétons, les modes alternatifs de transports, la définition de nouvelles trames urbaines et paysagères et la renaturation des sols invite les structures territoriales à repenser les référentiels et les usages de la voirie afin de l'adapter aux enjeux de développement durable.

Le Syndicat accompagne les maîtres d'ouvrages publics sur ce sujet, depuis 2010, afin de faciliter les réflexions, les procédures et les études en matière d'aménagement urbain et rural, de voirie et d'infrastructures de déplacement.

I – La conciliation des usages

Si la nécessité de desservir les territoires reste une demande forte des usagers, il n'en demeure pas moins que l'acceptabilité des infrastructures traditionnellement proposées nécessite de plus en plus d'anticiper et de programmer les opérations d'aménagement, voire à faire participer le public dans la définition et la coexistence des usages.

La mutation des modes de déplacements conduit à redimensionner la place de l'automobile au profit des nouveaux enjeux de mobilités, au sens de la loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités : zones « 30 », pistes cyclables, aménagements de trottoirs, amélioration des signalétiques favorisant la découverte des sites, places publiques devenant lieux d'échanges, transports en commun...

Revisiter les infrastructures routières consiste également à mettre en œuvre des techniques moins polluantes, plus économes et plus respectueuses de l'environnement, comme l'entend la loi Climat et résilience du 22 août 2021.

Cela passe notamment par la végétalisation, la limitation ou la réduction de l'artificialisation des sols en matière d'eaux pluviales (désimperméabilisation des sols, noues, tranchées infiltrantes, parkings drainants...), la réintroduction de la nature au sein des espaces publics pour favoriser le cycle naturel de l'eau, la préservation de la biodiversité et l'augmentation des îlots de fraîcheur...

Afin d'offrir un traitement égalitaire de ces problématiques à l'échelle du territoire, le Syndicat met à disposition un ensemble d'interlocuteurs et de référents techniques, répartis géographiquement en six agences. Ces derniers assurent les actions à conduire pour garantir la pérennité des programmes envisagés, au travers de l'élaboration des diagnostics, consultations, fiches opérationnelles, réalisation des dossiers techniques, tout en optimisant la capacité financière d'intervention des structures territoriales.

II – Quelques illustrations d'études et de travaux suivis par le Syndicat



Extrait d'une étude réalisée sur Montguyon



Travaux réalisés sur la Ville du Château d'Oléron